

 <p>Réseau <b>SÉCURITÉ</b> Naissance Paca Est-Haute Corse-Monaco <i>Aux portes de la vie</i></p>	<p><b>Prescription de la recherche du groupe rhésus du fœtus dans le sang maternel</b></p>	<p><b>Protocole obstétrical n° 16</b> version 1 page 1/3</p>
---	--	--

<p><b>Référence : RSN/PR/REA.O/016/A</b></p>	<p><b>Date de 1<sup>ère</sup> mise en service : 04/10/2011</b></p>
<p><b>Professionnels concernés</b></p>	<p>Médecins prescripteurs, sages femmes, IDE, personnel des dépôts de sang et laboratoires, personnel de l'EFS PACA</p>

Suivi des modifications			
N° version	Date de la modification	Objet de la modification	Fait par :

Rédaction	Mise à jour	Vérification	Approbation
Nom et fonction : Dr C.Amiel / Mc.Berrafato	Nom et fonction	Nom et fonction : CMS	Nom et fonction : Dr JC PICAUD
Date : septembre 2011	Date :	Date : 04/10/2011	Date : 04/10/2011
Signature : <b>signé</b>	Signature :	Signature : <b>signé</b>	Signature : <b>signé</b>

## PRINCIPE DE L'ANALYSE

3 à 6 % de l'ADN extrait du sang maternel est d'origine foétale (trophoblastique). Le diagnostic du Rhésus foetal à partir du sang maternel repose sur la détection d'une séquence du gène Rhésus normalement absent chez la patiente Rhésus négatif.

Le résultat est rendu : « fœtus Rhésus positif » lorsque le gène est retrouvé.

Attention : En fonction des origines géographiques de la patiente, le groupe Rhésus D négatif peut s'associer à la présence d'un fragment de gène Rhésus rendant ininterprétable le résultat, d'où l'intérêt de bien noter les origines géographiques sur la feuille de prescription. Dans ce cas, cela sera signalé dans la conclusion et une prophylaxie sera systématiquement proposée pour plus de sécurité.

## LES IMPERATIFS

Les prélèvements sont conservés à température ambiante mais l'analyse doit être effectuée dans les 24 H suivant le prélèvement. Il est donc impératif de respecter les jours et heures d'acheminement du lundi au jeudi (Dépôt de sang ou laboratoire privé vers EFS référent de l'établissement).

## CONDUITE À TENIR

### ↳ Le médecin ou la sage femme prescrit l'examen :

- Vérifier les conditions du terme : terme échographique à partir de 12 SA jusqu'à 28 SA.
- Informer la patiente, recueillir son consentement, compléter et signer avec la patiente le formulaire de l'APHM « Diagnostic du RH D Fœtal à partir du sang maternel » (annexe 1).
- Ce document est disponible en triptyque au réseau sécurité naissance (04 92 03 59 50) (1 exemplaire pour le laboratoire de Marseille, 1 exemplaire pour la patiente, 1 exemplaire dans le dossier médical de la patiente) Faire des photocopies si pas de triptyque.  
Ordonnance : « détermination RH D Fœtal À PARTIR DU SANG MATERNEL »

 <p>Réseau <b>SÉCURITÉ</b> Naissance <small>Paca Est-Haute Corse-Monaco</small> <i>Aux portes de la vie</i></p>	<p><b>Prescription de la recherche du groupe rhésus du fœtus dans le sang maternel</b></p>	<p><b>Protocole obstétrical n° 16</b> version 1 page 2/3</p>
--	--	--

↳ **Le préleveur :**

- Commande les kits « génotypage » auprès du laboratoire de Marseille (04 91 96 87 88 (secrétariat / 04 91 69 53 92 (laboratoire))).
- Les tubes doivent être mis dans un sachet en plastique avec
  - le formulaire de l'APHM de Marseille (annexe 1),
  - l'ordonnance de prescription,
  - la photocopie du groupage sanguin de la patiente et RAI.
- S'assurer de l'acheminement le plus rapidement possible (pour la PMI appeler le coursier) vers le dépôt de sang, le laboratoire privé ou l'EFS référent qui assurera l'acheminement vers l'EFS de Marseille qui lui-même se chargera de mener les prélèvements au laboratoire :

**Dr A.LEVY MOZZICONACCI**

**Laboratoire de Biochimie et Biologie moléculaire (12<sup>ème</sup> étage)**

**Hôpital Nord**

**Chemin des Bourelly**

**13916 Marseille**

**RESULTATS**

Délai de 48h à 5 jours.

Si le résultat est urgent (ex : amniocentèse prévue) : le mentionner dans la prescription.

Les résultats sont transmis au médecin prescripteur de l'analyse et faxés au dépôt de sang ou au laboratoire d'analyses.

Le laboratoire de Marseille souhaite un retour du résultat du groupage fait à la naissance.

Laboratoire de Biochimie et de Biologie Moléculaire - Hôpital NORD  
Service du Professeur Jean GABERT – Chemin des Bourrely – 13015 Marseille

Dr. Annie LEVY-MOZZICONACCI (annie.levy@ap-hm.fr)

Secrétariat ☎ 04 91 96 88 12

Laboratoire ☎ 04 91 96 53 92 – Fax : 04 91 96 53 94

Laboratoire agréé pour le diagnostic prénatal en génétique moléculaire .NO du 23 06 2004 (renouvelable - Dr Annie Levy-Mozziconacci)



Assistance Publique  
Hôpitaux de Marseille

### DEMANDE DE GENOTYPAGE RHESUS D FŒTAL A PARTIR DU SANG MATERNEL

***Tous les champs doivent être obligatoirement renseignés pour un rendu du résultat  
dans un délai optimal.***

IDENTIFICATION DE LA PATIENTE	MEDECIN PRESCRIPTEUR
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Nom de jeune fille.....	Adresse.....
Date de naissance.....	.....
Nom du Conjoint.....	.....
Tel :.....	Tel : .....
	Fax : .....

#### GROSSESSE ACTUELLE (joindre la photocopie du groupe sanguin de la patiente)

DDR : ..... DDG : .....  Grossesse mono-fœtale  Grossesse gémellaire

Age gestationnel : .....

Origine géographique des grands-parents :  
Maternels ..... Paternels .....

Grossesse : ..... Parité : ..... Allo-immunisation (oui/non) .....

RAI : ..... Titrage : ..... Dosage pondéral .....

Une amniocentèse est elle prévue ? :  OUI  NON

Date du prélèvement : .....

Date et lieu du diagnostic prénatal (si prévu) .....

Nom de l'enfant à la naissance.....

Date présumée de l'accouchement..... Lieu présumé de naissance.....

#### ATTESTATION ET CONSENTEMENT PREALABLE A TOUTE ANALYSE DE BIOLOGIE EN VUE D'ETABLIR UN DIAGNOSTIC

Je soussigné(e) ..... Docteur en Médecine,  
Conformément à l'article R.162-16-67 du décret n° 95-559 du 6 mai 1995, certifie avoir reçu en consultation ce jour, la patiente  
ci-dessus désignée afin de lui apporter les informations suivantes :

Les femmes Rhésus négatif portant un enfant Rhésus positif (présence du gène Rhésus) peuvent au cours de leur grossesse produire des anticorps dirigés contre les globules rouges du fœtus pouvant entraîner leur destruction et la mort du bébé. C'est sur la détection et le dosage de ces anticorps que l'on suit actuellement toutes les femmes enceintes rhésus négatif. De plus, une immunoprophylaxie (Rhopylac<sup>®</sup>) peut être proposée devant certaines situations à risque et systématiquement au 7<sup>ème</sup> mois de grossesse. Mais ce traitement est inutile si le bébé présente le même groupe rhésus que la maman.

Afin de connaître précocement (à partir de la 10<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée) le rhésus de votre fœtus, il vous est proposé de déterminer celui-ci par analyse génétique de l'ADN fœtal qui circule dans votre sang. Il s'agit d'une simple prise de sang qui ne présente aucun risque pour votre grossesse. Si le résultat est en faveur d'un fœtus Rhésus négatif la prophylaxie (Rophylac<sup>®</sup>) est inutile.

Je soussignée, Madame.....  
Consens au prélèvement et à la réalisation de cette analyse qui sera effectuée par un laboratoire autorisé à la pratique par le Ministère chargé de la santé. Le résultat de l'examen me sera rendu et expliqué par le médecin qui me l'a prescrit

Signature de la patiente

Fait à ....., le .....

Signature du prescripteur